

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 10 octobre 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 4 pouvoirs	02 octobre 2023	02 octobre 2023

N° délibération	Objet
2023-057	Co-signature du contrat de développement touristique entre la destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh et la région Bretagne

Le dix octobre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Barbara PERRON, Hubert LE LANN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Erice GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Eric PRIGENT

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en octobre 2020 reconnaît les 10 Destinations touristiques de Bretagne comme des territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne.

Monts d'Arrée Communauté est intégrée à la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh (convention de partenariat 2021-2025 approuvée par le conseil communautaire le 14 février 2021).

Afin de renforcer leurs partenariats à l'échelle des Destinations, la Région Bretagne et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique ont souhaité s'engager dans la signature de contrats triennaux de développement touristique.

Ce contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques et porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

La Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh, a organisé son plan d'actions 2023 – 2025 autour de 6 fiches projets :

- Développer et organiser un réseau d'aires de services
- Renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques
- Améliorer l'accueil des camping-cars et des vans
- Développer et structurer les activités de pleine nature
- Valoriser le patrimoine archéologique
- Promouvoir et valoriser une Bretagne insoupçonnée

Le détail des fiches-projets est présenté dans le document annexe numéro 1 « plan d'actions 2023-2025 ».

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite un travail multi-partenarial avec les EPCI, les offices du tourisme... Aussi, il est proposé à chaque EPCI composant la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh d'être cosignataire du contrat de développement touristique (annexe numéro 2).

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à co-signer le contrat de développement touristique 2023-2025 entre la Région Bretagne et la Destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Holland', written in a cursive style.